



Ville de Pontivy

Commission commerce

Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2011

C15-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard BAUCHER, conseiller municipal
Mme Christine LE STRAT, conseillère municipale
Mme Martine PIERRE, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS

M. Jean-Pierre LE ROCH, maire
M. Yovenn BONHOURE, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire
Monsieur Roland PICHON, directeur général des services
Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe

CREATION D'UN SIPERMARCHE « LIDL »

- **Nature du projet :**

Création d'un nouveau magasin de discount alimentaire à l'enseigne LIDL, d'une surface de vente de 950 m² qui remplacera le magasin actuel (surface de vente de 653 m²), soit une augmentation de la surface de vente d'environ 45%.

Après l'ouverture du futur magasin, l'actuelle surface de vente, située rue Albert de Mun et ouverte en mars 1994, sera fermée et le site qui l'accueille sera vendu.

Le projet se situe avenue des Cités Unies, parc d'activités de Pont-er-Morh.

Ce projet n'a pas fait l'objet de demande d'autorisation auprès de la CDAC ni auprès de la CDEC du Morbihan.

- **Identité du demandeur :**

SNC LIDL, représentée par Monsieur Olivier LENOIR.

- **Règles d'urbanisme :**

Ce projet se situe en zone 1Aui, compatible avec cette activité. Le projet est soumis à PC. L'emplacement destiné à la construction du nouveau magasin LIDL est contigu au magasin de cheminées BRISACH, construit en 2010, d'une surface de vente de 135 m².

Le nombre de places de parking est conforme au règlement du PLU (83 places au total).

• **Présentation de la zone de chalandise :**

La Ville de PONTIVY compte 10 surfaces de vente alimentaires, dont 4 comptant plus de 1 000 m² de surface de vente.

Le nouveau magasin LIDL sera complémentaire aux autres commerces du parc d'activités de Pont-er-Morh.

Examen au regard des critères en matière d'aménagement du territoire et de développement durable :

Maîtrise ou limitation des flux de transports motorisés :

S'agissant des déplacements doux, la nouvelle localisation rendra plus difficile l'accessibilité au commerce, cependant une fréquentation par des piétons et des cyclistes est envisageable en toute sécurité depuis le centre-ville et les autres commerces de la zone .

La fréquentation du magasin, estimée à 500 véhicules/jour aura un impact sur les flux de circulation actuels sur l'ensemble de la zone et sur l'avenue des Cités Unies en particulier.

La zone est desservie par PONDIBUS (arrêt Parc expositions à environ 450m).

Aménagement de la parcelle :

Il est prévu une réserve de 20% de l'emprise du site en espaces verts. Les zones boisées à protéger seront maintenues et des talus seront réalisés avec des essences autochtones.

Le projet prévoit un dispositif de récupération et de traitement des eaux pluviales ainsi qu'un dispositif d'évacuation des déchets fermentescibles et des viandes et laitages avariés.

AVIS :

La DDTM émet un *avis favorable* sur le dossier.

Le projet a été présenté aux membres du comité de pilotage de la charte de développement commercial de Pontivy. Ceux-ci ont rappelé au porteur du projet le principe d'examen préalable du projet commercial dans le cadre de la charte de développement du commerce et des services de PONTIVY, avant son dépôt en CDAC. Afin de respecter ce principe, le comité n'a pas souhaité se prononcer sur le projet.

Tout en émettant un avis favorable sur le fonds du dossier, la commission partage la position du comité de pilotage commerce et estime prématurée sa présentation en CDAC.